



Mairie de Saint Arnoult en Yvelines Monsieur le Maire Jean-Claude Husson Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux Place du Jeu de Paume 78730 Saint Arnoult en Yvelines

Saint Arnoult en Yvelines le 11 avril 2019

Objet : Monnaie locale – participation des élus

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

A la vue de vos votes favorables en conseil municipal quant à l'implantation de la monnaie locale « La Racine » sur le territoire communal, nous sollicitons de votre bienveillance de bien vouloir nous indiquer lesquels d'entre vous ont adhéré à titre personnel à l'association « La Racine » et quelles sommes vous avez converti de l'Euro à la Racine.

Merci par avance à celles et ceux qui n'y ont pas adhérée de bien vouloir nous l'indiquer également avec, nous vous en serions reconnaissant, la raison de cette non adhésion.

Spécifiquement pour le maire, ses adjoints et autres conseillers recevant finances : êtes-vous d'accord pour recevoir, comme à Bayone, une partie de vos indemnités en Racines ? si oui quel pourcentage de celles-ci ?

Convaincu de votre intérêt et participation active à ce projet que vous soutenez, ces informations seraient d'excellents arguments de promotion au développement de cette monnaie locale. Montrer l'exemple est un excellent moyen de convaincre.

Merci par avance de la réponse que vous apporterez individuellement à notre demande.

Permettez-nous de bien vouloir considérer que celles et ceux d'entre vous qui ne répondront pas à notre demande, seront considéré(e)s comme n'ayant pas adhéré à l'association « La Racine » et donc converti aucun Euro en Racine, ne voulant pas convertir la moindre partie de leurs indemnités en Racines. Nous communiquerons en ce sens.

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement

Antoine Pujol Président de l'association comités de Quartiers

Association loi 1901 « Comités de Quartiers » - 36 rue Basse 78730 Saint Arnoult en Yvelines

Site internet: www.comitesdequartiers.org Contact: info@comitesdequartiers.org